



EDSMRE

Ecole Doctorale - 104

Sciences de la Matière, du Rayonnement
et de l'Environnement

Université Lille Nord de France



Communauté
d'Universités et d'Établissements
Lille Nord de France

Compte rendu de la réunion du Conseil de l'école doctorale - 104 Sciences de la Matière, du Rayonnement et de l'Environnement (SMRE), tenue en salle du conseil du bât. SN2, le lundi 19 février 2018 à 14h00

Etaient présents :

- M. Jean-François Paul
- M. Sébastien Monchy
- M. Cristian Focsa
- M. Nicolas Tribovillard
- M. Jean-Paul Cornard
- M. Frédéric Parol
- M. Abdelhak Hadj-Sahraoui
- Mme Anne Ponchel
- Mme Hélène Selosse
- M. Alexandre Bricout
- Mme Elodie Dussert
- Mme Diksha jani Thaviligadu
- M. Maxime Dufaye
- M. Corentin Musa
- M. Joël Cuguen
- M. Christophe Van Brussel

Etaient excusés :

- Mme Claudine Follet
- M. Patrick Cordier
- M. Pascal D'Hulster
- M. Arnaud Louchart
- M. Alain De Mets
- M. Xavier Vekemans

Le secrétaire de séance est Christophe Van Brussel

Accueil de Cristian Focsa au conseil de l'ED SMRE. C. Focsa devient DED et membre du conseil. Il remplace M. Taki qui a pris d'autres fonctions à la FST. J. Cuguen annonce également aux membres du conseil la démission de Clémentine Bernier, représentante des doctorants qui a choisi d'arrêter sa thèse. Son suppléant M. Louchart la remplace dorénavant. A l'avenir, de nouvelles élections seront à prévoir pour pallier les vacances des représentants des doctorants et éviter qu'au fur et à mesure ce collège s'égrène.

La campagne des contrats doctoraux 2018. Les modalités de remonter des sujets prioritaires des laboratoires pour les contrats dits « régions » sont un peu différentes cette année. Les sujets qui sont passés devant les commissions recherche des établissements avant d'être transmis à la Région (le 2/2/2018) ont reçu préalablement de la part de l'ED, un avis quant à la qualité de l'encadrement. En quelques chiffres : 53 dossiers de candidatures remontés, répartis en 24 dossiers pour Lille 1 et 1 CNRS et 2 FEDER, 1 pour l'UVHC, 12 pour l'ULCO, 2 pour l'Artois, 4 pour l'IMT Lille Douai, 1 pour Centrale, 2 pour l'ANSES, 2 pour l'IFREMER, 2 pour FUPL.

Pour les contrats « Région », on ne connaît encore pas le nombre de cofinancements. L'année passée, la répartition était environ 90 pour le versant Nord de la Région et 30 pour le versant sud – Picardie. Pour mémoire, en 2017, 23 cofinancements ont été attribués aux unités relevant de l'ED SMRE.

Les sujets prioritaires de l'année doivent figurer sur les sites des laboratoires. L'ED ne répertorie pas les sujets. Elle renvoie uniquement vers les laboratoires à partir de liens sur le site. Il est impératif que les laboratoires créent une page web spécifique qui recense tous les sujets prioritaires du laboratoire. (Y compris les sujets avec des perspectives de financement visés ou obtenus). Il est nécessaire d'en faire une bonne publicité d'autant que les experts HCERES seront

attentifs à cela. L'ED enjoint les laboratoires, déjà sollicités par mail, de le faire si ce n'est pas déjà fait. Une vérification des liens sera effectuée par l'ED.

Cette année, il n'y a pas de bourse dite « Président » pour l'établissement Université de Lille.

La date prévisionnelle de la réunion du jury de concours de l'ED est fixée au 29 juin 2018.

Le budget de l'ED. L'enveloppe allouée par l'université de Lille va diminuer en raison d'une baisse des inscriptions au 31 décembre. Le mode de calcul est de 150 euro/doctorant. La dotation passerait de 44000 à 36800 euro. Une vérification est en cours.

L'évaluation HCERES. Le directeur fait un rappel du calendrier des échéances pour l'HCERES. Un premier tableau doit être remonté pour déterminer le périmètre de l'ED et ses co-accréditations (pas de changement prévu). Au niveau de l'évaluation HCERES, un accent est mis sur l'auto-évaluation. Deux évaluateurs extérieurs seront proposés par le conseil. Un appel est lancé aux membres du conseil pour qu'ils transmettent des propositions de noms d'auditeurs. Ces évaluateurs devront lire et faire des remarques avant que le processus habituel de visite des experts soit engagée. Une contribution de l'ORES et des laboratoires sera demandée quant aux devenirs des docteurs et les publications issues de la thèse.

Les abandons de thèse. Accroissement du nombre d'abandon (17 en 2017). Une réflexion est à mener pour réduire ce nombre d'abandon. La majorité de ces abandons interviennent dans les deux premières années et ce sont majoritairement des contrats doctoraux (10/17). Les comités de suivi de thèse s'installent progressivement et deviennent la norme. Ils permettent de prévenir et d'identifier les difficultés éventuelles.

H. Selosse, responsable du service des affaires doctorales dans la nouvelle université fusionnée, informe le conseil qu'elle a déménagé de bureau et qu'elle travaille avec Céline Delohen. Elle se trouve toujours au Bât A3. Les principaux chantiers sont la mise en place de procédures homogénéisées pour les HDR et les soutenances de thèses

Graduate school de l'i-site. J Cuguen présente quelques slides d'un powerpoint présentant l'i-site, composé de 3 hubs dont le Hub2 (science for a changing planet) auquel il assiste en tant que directeur de l'ED. L'offre de formation scientifique de l'ED doit être renforcée avec des propositions des unités de recherche.

Formation doctorale, absentéisme. J. Cuguen rappelle que seuls l'IMT Lille Douai, l'Université d'Artois et dorénavant l'école centrale contribuent au reversement des 150 euro/doctorant. L'ULCO et l'UVHC ne finance toujours pas le fonctionnement de l'ED. Il rappelle que les doctorants doivent valider 60 crédits au cours des trois années de thèse avec un minimum de 10 crédits par domaine de formations (Scientifique ; Ouverture internationale et de Professionnalisation). Une mise à jour du barème des crédits ED va être publiée sur le site de l'ED afin que les DED et les doctorants puissent s'y référer.

Pour les formations en langues, 5 crédits ED seront ajoutés si le doctorant passe une certification (TOEIC, DALF, DELF) L'ED s'engage à payer les coûts du passage de la certification. Il existe un besoin de formation en langue pour les doctorants de l'ULCO situés à Dunkerque.

Concernant les formations sur l'éthique, plusieurs propositions sont remontées notamment celle de prévoir un seuil minimum de 5 crédits pour les formations d'éthiques. Ce seuil serait imposé à tous les doctorants et mis en place à la rentrée universitaire 2018.

Certains doctorants se plaignent de ne pas réussir à s'inscrire à temps aux formations sur l'application formadoc. Les confirmations d'inscription/convocations arrivent pour les doctorants trop tardivement. L'information sera remontée au collège doctoral.

Un point est fait sur l'absentéisme aux formations doctorales. Il représente environ 13%. La moitié des doctorants ne justifient pas leur absence L'ED compte sur les représentants des doctorants et les DED de faire passer un message quant au respect de règles professionnelles (se rendre aux formations, de suivre la formation dans son intégralité, prévenir en cas d'impossibilités/impondérables pour permettre à d'autres doctorants en liste d'attente de passer en liste principale). L'ED se réserve la possibilité de procéder à des pénalités sous forme de crédits de formation négatifs en cas de comportement non professionnel avéré.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17h00